

Décision n° 2026-23 du 24 avril 2026
portant nomination du directeur par intérim du département recherche et développement de la
direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Monsieur Luc Bousquet est nommé directeur par intérim du département recherche et développement de la direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international, à compter du 1^{er} mai 2026.

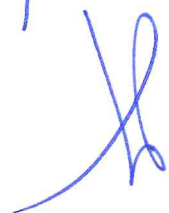
Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 24 avril 2026

Le directeur général


Pascal Berteaud

*le 28 avril 2026
Vu pour acceptation*


Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »